



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 123504

Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la possibilité d'élargir l'offre des langues optionnelles proposées au baccalauréat en y intégrant l'espéranto. Né il y a 120 ans, parlé dans une centaine de pays dans le monde, et notamment reconnu par l'UNESCO, l'espéranto est une langue vivante à dimension universelle. Des associations, telles qu'Espéranto-France et plus particulièrement Langue espéranto 64, en défendent la reconnaissance en France car il promeut le rapprochement entre les peuples. Ces associations expliquent que, de par sa neutralité intrinsèque, sa facilité d'apprentissage, et les nuances qu'il permet, l'espéranto favorise le dialogue, l'initiation à d'autres langues étrangères, et de fait l'ouverture culturelle. Les "espérantistes", par leur revendication, encouragent la préservation des langues maternelles et, par la maîtrise d'une langue universelle, ils souhaitent garantir l'égalité linguistique dans l'échange. C'est pourquoi, dans un souci de diversité linguistique, culturelle, et d'égalité des chances devant le savoir, ils s'engagent en faveur de l'inscription de l'espéranto comme langue optionnelle au baccalauréat. Enfin, dans la mesure où l'espéranto peut être présenté aux examens en Europe dans le "cadre européen commun de référence pour les langues", il lui demande de préciser la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'espéranto est une langue porteuse d'un idéal de fraternité et de neutralité. Parlé par des millions de locuteurs dans le monde, l'espéranto ne réunit néanmoins pas les conditions nécessaires pour faire l'objet d'un enseignement institutionnalisé à l'école. Enseigner l'espéranto en vue de former des locuteurs qui puissent communiquer à l'international implique que cette langue : soit suffisamment diffusée dans le monde pour en permettre une utilisation effective et pratique ; dispose d'un statut officiel ; soit porteuse d'une culture et d'un patrimoine culturel riche. L'espéranto n'est actuellement pas en mesure de concurrencer certaines grandes langues internationales comme l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le russe et le français, dont la maîtrise s'avère aujourd'hui essentielle, aussi bien dans les domaines de l'économie, de la diplomatie, du tourisme que de la recherche. En outre, l'espéranto n'est pas reconnu comme langue de travail dans les grandes organisations internationales. La place de la culture, prépondérante dans l'enseignement des langues vivantes en France, impose par ailleurs que la langue étrangère ou régionale enseignée soit porteuse d'un patrimoine culturel riche et vivant. Il s'agit pour l'élève de mettre en perspective sa propre culture, afin de mieux appréhender les autres cultures et l'apport qu'elles constituent dans la compréhension du monde et la relation à l'autre. L'élève est ainsi sensibilisé aux variations linguistiques (accents, patois, registres de langue...) qui, par l'accès qu'elles donnent à la complexité d'une culture et à la richesse interne d'une langue, rendent l'apprentissage particulièrement motivant. À titre de rappel, 58 langues sont offertes au choix des candidats en épreuve facultative au baccalauréat général ou technologique : allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe, basque, breton, catalan, corse, créole, occitan, tahitien, langues mélanésiennes, gallo, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, albanais, amharique, arménien, bambara, berbère, bulgare, cambodgien, coréen, croate,

estonien, finnois, haoussa, hindi, hongrois, indonésien-malais, laotien, lituanien, macédonien, malgache, norvégien, persan, peul, roumain, serbe, slovaque, slovène, suédois, swahili, tamoul, tchèque, turc, vietnamien, langue des signes française. Avec un tel éventail, le système éducatif français est l'un de ceux qui, en Europe et dans le monde, propose aux candidats le choix de langues le plus ouvert. Les langues proposées aux candidats ont été retenues, soit parce qu'elles répondent à une forte demande des candidats et font ainsi l'objet d'un enseignement, soit parce qu'elles permettent de valoriser la maîtrise d'une langue étrangère notamment chez certaines personnes issues de l'immigration et qui font la richesse culturelle de notre pays. Or l'espéranto n'est ni une langue répondant à une forte demande des candidats et faisant l'objet d'un enseignement, ni une langue maternelle. Néanmoins, rien ne s'oppose à ce que d'ores et déjà des établissements scolaires qui le souhaiteraient mettent en place une initiation à l'espéranto dans le cadre d'activités péri-éducatives locales. Pour toutes ces raisons, il n'est pas envisagé d'accroître encore la diversité des langues évaluées au baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123504

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12723

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 588